

## **DELIBERATION N° 2003/12-14 - ADAPTATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - MODIFICATION DE POSTE**

Madame RAVON, rapporteur, informe l'Assemblée de l'évolution technologique de la Médiathèque Municipale, dont tous les ouvrages sont désormais en ligne, et qui poursuit sa démarche avec Internet pour les consultations de son catalogue.

Elle indique également que la modernisation des collections musicales nécessite la saisie régulière des références des partitions afin qu'elles soient consultables en ligne.

Elle propose de modifier le poste d'agent du patrimoine de 1<sup>ère</sup> classe, fixé actuellement à 27 h/semaine, et de le porter à un temps complet soit 35 h/semaine.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité :

- de porter de 27 h/semaine à 35 h/semaine le poste d'agent du patrimoine de 1<sup>ère</sup> classe, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004.
- d'adapter le tableau des effectifs en ce sens,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2004.